

SOMMAIRE

La lettre du Trésorier	4
Tableau comparatif des emplois et ressources 2018-2019	6
Emplois et ressources 2019	6
Évolutions 2017-2019	6
Bilan 2019	8
Compte de résultat 2019	10
Annexe aux comptes annuels 2019	12
1. Faits significatifs de la période	12
2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.1. Cadre légal de référence	12
2.2. Principes comptables généraux	12
2.3. Principes d'établissement des comptes annuels	12
2.4. Changements de méthodes comptables	13
2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Actif	13
2.5.1. Immobilisations incorporelles	13
2.5.2. Immobilisations corporelles	14
2.5.3. Immobilisations financières	16
2.5.4. Créances	17
2.5.5. Valeurs mobilières de placement	18
2.5.6. Disponibilités	19
2.5.7. Charges constatées d'avance	19
2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Passif	19
2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC	19
2.6.2. Fonds assortis d'une obligation	20
2.6.3. Fonds propres des fondations abritées	20
2.6.4. Provisions pour risques et charges	21
2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	21
2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées	22
2.6.7. Dettes diverses	23
2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche	24

2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation	24	aux emplois du CER	40
2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information		6.3. Notes sur les ressources	42
relatifs aux postes du compte de résultat – Charges	24	6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées	
2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes	24	et non utilisées en début d'exercice	42
2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions	24	6.3.2. Ressources collectées auprès du public	42
2.7.3. Recherche	24	6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés	42
2.7.4. Charges financières	25	6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	42
2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées	25	6.3.3. Autres fonds privés	43
2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information		6.3.4. Autres produits	44
relatifs aux postes du compte de résultat – Produits	25	6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	44
2.8.1. Loyers / Loyers affectés	25	6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	44
2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	25	6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées	
2.8.3. Dons et mécénat	26	et non utilisées en fin d'exercice	44
2.8.4. Legs, donations et assurances-vie	26	6.4. Notes sur les emplois	45
2.8.5. Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat	28	6.4.1. Missions sociales	45
2.8.6. Reprises de financements	28	6.4.2. Financement des projets de recherche	45
2.8.7. Produits financiers	29	6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche	47
2.8.8. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	29	6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques	47
3. Autres informations	30	6.4.2.3. Information scientifique et médicale	47
3.1. Ventilation de l'effectif salarié	30	6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	47
3.2. Rémunération des salariés	30	6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel	47
3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles	30	6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement	47
3.4. Sectorisation des activités de la Fondation	30	6.4.3. Frais de recherche de fonds	48
4. Engagements hors bilan	31	6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons	48
4.1. Engagements hors bilan reçus	31	6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs	48
4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration	31	6.4.4. Frais de fonctionnement	49
4.1.2. Fondations de flux sous égide	31	6.4.4.1. Frais d'information et de communication	49
4.1.3. Dons affectés	31	6.4.4.2. Frais de fonctionnement général	49
4.1.4. Financement de la recherche	31	6.4.4.2. Tableau des frais de personnel	50
4.2. Engagements hors bilan donnés	31	6.4.5. Dotations aux provisions	50
4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche	31	6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées	50
5. Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible	34	6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées	
6. Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)	35	par les ressources collectées auprès du public	50
6.1. Définitions	38	6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations	
6.1.1. Les missions sociales	38	financées à compter de la première application du règlement	
6.1.2. L'appel à la générosité du public	39	par les ressources collectées auprès du public	50
6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER	39	6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public	
6.2.1. Cadre légal de référence	39	utilisées sur la période	50
6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER	39	7. Contributions volontaires en nature	51
6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat		Rapports du commissaire aux comptes	52
		Tableau comparatif prévisionnel des emplois et ressources 2019-2020	56
		Événements post-clôture	58



Alain Chevallier
Trésorier de la Fondation ARC

Cher(e)s ami(e)s,

En ce printemps 2020 qui fera tristement histoire, la présentation des comptes 2019 de la Fondation, en pleine pandémie, revêt une importance particulière. La crise sanitaire que nous vivons met en évidence, si besoin était, l'urgence de donner à tous ceux qui font le système de santé, les médecins, le personnel soignant, les chercheurs, les moyens de sauver des vies par leur engagement auprès des malades, et de mettre au point des solutions thérapeutiques toujours plus efficaces. C'est, vous le savez, la raison d'être de notre Fondation et ce à quoi est consacrée la générosité de nos bienfaiteurs, qui, comme nous, ne se résignent pas face aux plus de 157 000 décès que cause chaque année le cancer en France.

Les ressources que vous nous confiez pour conduire notre mission se sont élevées en 2019 à 39,2 millions d'euros, ce qui constitue un niveau similaire à celui des quatre derniers exercices. Le recul de 5% des dons, qui représentent 40% du total de nos ressources, a été compensé par une augmentation significative de 10% des libéralités (legs, donations et assurances vie) qui ont pris une part de 49% du total. Tout ceci est le résultat de votre générosité, chers donateurs, collecteurs, testateurs, mécènes et entreprises partenaires. Je vous en remercie car c'est cela qui nous donne la capacité d'apporter chaque année un soutien massif à la recherche sur le cancer et de diffuser au plus grand nombre une information de qualité sur cette maladie, sa prévention et ses traitements. En effet, c'est 75,9% de nos dépenses que nous avons pu affecter à nos missions sociales en 2019. Outre nos activités

« Notre solidité financière est aussi le gage de la pérennité de notre action à long terme »

de soutien aux jeunes chercheurs, de financement de projets de recherche fondamentale, nous avons continué à renforcer notre contribution à des études translationnelles et cliniques tournées vers les patients.

Pour pouvoir consacrer un tel effort financier à ses missions sociales, la Fondation ARC s'astreint à une gestion rigoureuse, comme en témoigne l'excédent de 1,4 million d'euros que nous avons dégagé sur l'exercice 2019. Celui-ci vient alimenter nos fonds propres qui représentent 70% du total du passif de la Fondation. Cette structure bilantielle solide permet à la Fondation d'avoir une politique de placement génératrice de ressources additionnelles sous forme de 3 millions d'euros de produits financiers. Cette solidité financière est aussi le gage de la pérennité de notre action à long terme.

La crise du Covid-19 provoque un électrochoc puissant chez tout un chacun et une prise de conscience aiguë du bien inestimable que représentent un système de santé performant et un corps médical dévoué et compétent. Soyez assuré(e)s, cher(e)s ami(e)s, que la Fondation sera là pour continuer à accompagner financièrement les chercheurs et les cliniciens dans les défis qui les attendent au sortir de cette tragédie sanitaire, dans la lutte contre le cancer, cette épidémie au long cours contre laquelle nous nous mobilisons tous avec force et détermination.

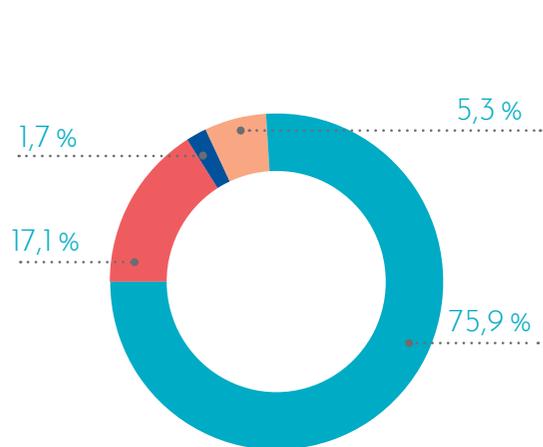
TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS ET RESSOURCES 2018-2019

EMPLOIS (en euros)	31/12/2019		31/12/2018	
Missions sociales ■	29 446 369	75,9%	29 685 986	76,6%
Frais de recherche de fonds ■	6 654 370	17,1%	6 218 804	16,0%
- Frais d'appel et de traitement des dons	5 339 497	13,7%	5 079 469	13,1%
- Frais d'appel et de traitement des legs	1 314 873	3,4%	1 139 335	2,9%
Frais de fonctionnement et autres charges	2 705 143	7,0%	2 854 878	7,4%
- Frais d'information et de communication ■	643 035	1,7%	749 347	1,9%
- Frais de fonctionnement général ■	2 062 108	5,3%	2 105 531	5,5%
Total des emplois	38 805 882	100,0%	38 759 668	100,0%
Dotations aux provisions	83 774		1 878 410	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 037 984		99 603	
Excédent de ressources de l'exercice	1 399 423		356 180	
TOTAL GÉNÉRAL	41 327 063		41 093 861	

RESSOURCES (en euros)	31/12/2019		31/12/2018	
Ressources collectées auprès du public	39 250 609	99,7%	39 309 015	99,7%
1-1 Dons et legs collectés	34 861 323	88,6%	34 025 441	86,3%
- Produits des dons ■	15 635 459	39,7%	16 476 732	41,8%
- Produits des legs ■	19 225 863	48,9%	17 548 709	44,5%
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public ■	4 389 286	11,1%	5 283 574	13,4%
Autres fonds privés ■	62 417	0,2%	46 473	0,1%
Subventions et autres concours publics	0	0,0%	0	0,0%
Autres produits ■	41 093	0,1%	70 595	0,2%
Total des ressources	39 354 119	100,0%	39 426 083	100,0%
Reprises sur provisions	1 390 610		694 391	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	582 334		973 387	
Insuffisance de ressources de l'exercice	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	41 327 063		41 093 861	

Les frais de recherche de fonds représentent 17 % des ressources collectées auprès du public (6 654 370 / 39 250 609)

Les emplois de 2019 (38,81 M€)

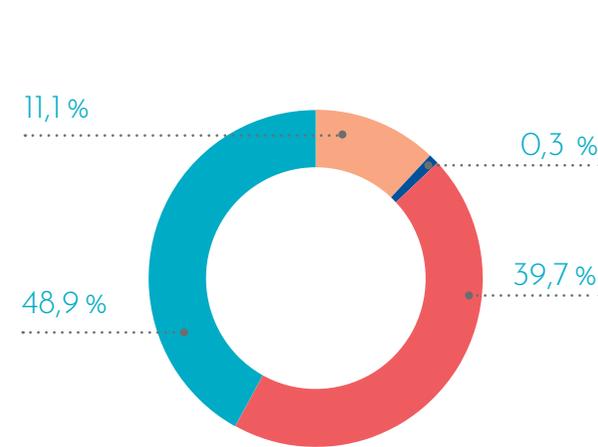


Évolution des emplois 2017-2019 (En millions d'euros)



- 29,45 M€ Missions sociales
- 6,65 M€ Frais de recherche de fonds
- 0,64 M€ Frais d'information et de communication
- 2,06 M€ Frais de fonctionnement général

Les ressources de 2019 (39,35 M€)



- 15,64 M€ Dons
- 19,23 M€ Legs
- 4,39 M€ Autres produits liés à la générosité du public
- 0,10 M€ Autres produits et autres fonds privés

Évolution des ressources 2017-2019 (En millions d'euros)



- Legs
- Dons
- Autres produits liés à la générosité du public
- Autres produits et autres fonds privés

BILAN 2019

ACTIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	2.5.1				
Logiciels		2 642 023	1 814 037	827 986	801 464
Immobilisations incorporelles en cours		820 350	0	820 350	452 430
Sous-total immobilisations incorporelles		3 462 373	1 814 037	1 648 336	1 253 894
Immobilisations corporelles	2.5.2				
Terrain légué		524 425	0	524 425	524 425
Terrain		27 441	0	27 441	27 441
Immeuble légué		695 168	695 168	0	6 057
Constructions		662 644	402 674	259 970	275 465
Construction sur sol d'autrui		9 241	9 241	0	0
Agencements, installations		1 519 120	1 216 954	302 166	315 759
Agencements, installations sur sol d'autrui		309 971	10 334	299 637	0
Agencements, installations immeuble légué		1 875 557	137 594	1 737 963	1 060 842
Matériel de transport		10 163	10 163	0	505
Matériel de bureau et informatique		612 362	367 381	244 981	117 709
Mobilier		92 360	68 390	23 969	3 149
Immobilisations corporelles en cours		117 787	0	117 787	257 472
Sous-total immobilisations corporelles		6 456 238	2 917 898	3 538 340	2 588 822
Immobilisations financières	2.5.3				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille		31 502 875	0	31 502 875	30 073 832
Dépôts et cautionnements		5 507	0	5 507	5 507
Sous-total immobilisations financières		31 508 382	0	31 508 382	30 079 339
Total actif immobilisé		41 426 993	4 731 935	36 695 058	33 922 055
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes		47 728	0	47 728	22 851
Sous-total stocks et en-cours		47 728	0	47 728	22 851
Créances	2.5.4				
Créances clients et comptes rattachés		4 030	0	4 030	650
Autres créances		4 443 631	49 172	4 394 459	3 026 911
Sous-total créances		4 447 661	49 172	4 398 489	3 027 561
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	2.5.5	71 778 383	30 142	71 748 241	70 466 311
Disponibilités ⁽¹⁾	2.5.6	3 601 329	0	3 601 329	8 393 258
Charges constatées d'avance	2.5.7	281 773	0	281 773	178 553
Total actif circulant		80 156 873	79 314	80 077 559	82 088 535
TOTAL GÉNÉRAL		121 583 867	4 811 249	116 772 617	116 010 590

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an (brut) : 54 095 714 €

Engagements reçus

Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés : 23 541 053 €

Dons affectés : 2 624 437 €

Financement de la recherche : 322 800 €

4.1.1

4.1.3

4.1.4

PASSIF (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres et réserves			
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables		20 000 000	20 000 000
Réserve pour projets de développement		1 925 798	2 968 865
Réserve pour régulation		52 565 000	52 565 000
Report à nouveau		3 824 110	2 424 864
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice		1 399 423	356 180
Fonds propres de la Fondation ARC	2.6.1	79 714 332	78 314 910
Fonds assortis d'une obligation	2.6.2	1 219 592	1 219 592
Fonds propres des fondations abritées	2.6.3	130 198	5 096
Total fonds propres et réserves		81 064 121	79 539 598
Provisions pour risques et charges	2.6.4		
Provisions pour risques		625 964	617 076
Provisions pour charges		333 239	294 528
Total provisions pour risques et charges		959 203	911 604
Fonds dédiés			
Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	2.6.5	2 630 746	2 179 458
Fonds dédiés aux fondations abritées	2.6.6	401 858	531 940
Total fonds dédiés		3 032 604	2 711 398
Dettes ⁽¹⁾			
Dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Dettes diverses	2.6.7		
Dettes financières diverses		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 724 642	925 820
Dettes fiscales et sociales		710 448	654 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	9 349
Autres dettes		205 746	156 956
Sous-total dettes diverses		2 640 837	1 746 541
Dettes à l'égard de la recherche	2.6.8		
Aides individuelles à verser		11 783 396	11 967 978
Projets de recherche à verser		17 255 490	19 096 504
Sous-total dettes à l'égard de la recherche		29 038 885	31 064 482
Portefeuille legs en cours de réalisation	2.6.9	36 967	36 967
Produits constatés d'avance		0	0
Total dettes		31 716 689	32 847 991
TOTAL GÉNÉRAL		116 772 617	116 010 590

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an : 7 292 198 €

Engagements donnés

Financements de la recherche : 20 033 395 €

4.2.1

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

CHARGES (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2019	31/12/2018
Achats		399 408	392 609
Services extérieurs		2 138 111	1 635 768
Autres services extérieurs		5 416 705	4 741 991
Impôts et taxes		408 562	467 765
Salaires et traitements		2 579 502	2 678 066
Charges sociales		1 062 109	1 126 984
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.72	561 148	1 714 919
Autres charges		9 127	24 182
Sous-total charges hors recherche		12 574 673	12 782 285
Colloques scientifiques		104 921	91 500
Prix attribués à des chercheurs		354 950	337 336
Projets attribués pour la recherche		18 823 864	19 087 212
Aides individuelles attribuées pour la recherche		7 026 223	7 085 443
Sous-total recherche	2.73	26 309 957	26 601 492
Total Charges d'exploitation		38 884 630	39 383 776
Charges financières		3 691	1 559
Dotations aux amortissements et provisions		1 176	1 252 410
Total Charges financières	2.74	4 867	1 253 969
Charges exceptionnelles		159	333
Total Charges exceptionnelles		159	333
Engagements à réaliser sur dons affectés		0	0
Engagements à réaliser sur legs affectés		1 037 984	54 691
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées		0	44 912
Total Engagements à réaliser sur ressources affectées	2.75	1 037 984	99 603
Excédent de l'exercice		1 399 423	356 180
TOTAL GÉNÉRAL		41 327 063	41 093 861
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		0	0
Mise à disposition gratuite de biens et services		6 499	12 600
Personnel bénévole	7	71 849	49 749
TOTAL		78 348	62 349

PRODUITS (en euros)	Renvoi annexe	31/12/2019	31/12/2018
Ventes		0	0
Loyers	2.8.1	70 516	86 418
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges	2.8.2	125 965	740 066
Parrainage		62 417	46 473
Autres produits		31 679	20 949
Sous-total hors libéralités		290 576	893 906
Dons manuels		15 635 459	16 476 732
Mécénat		984 527	389 062
Sous-total dons	2.8.3	16 619 986	16 865 794
Legs		13 968 690	9 967 472
Assurances-vie		5 257 174	7 581 237
Loyers affectés légués		728 906	559 880
Sous-total legs et donations	2.8.4	19 954 769	18 108 588
Ressources affectées aux fondations de flux sous égide		0	0
Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat	2.8.5	9 343	200 000
Reprises projets de recherche des exercices antérieurs		389 324	545 320
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs		512 347	914 554
Sous-total reprises de financements	2.8.6	901 671	1 459 874
Total Produits d'exploitation		37 776 346	37 528 163
Autres intérêts et produits assimilés		1 660 360	1 974 868
Autres intérêts affectés		30 864	0
Reprises sur provisions produits financiers		1 276 610	39
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	615 759
Total Produits financiers	2.8.7	2 967 834	2 590 665
Produits exceptionnels		548	1 645
Total Produits exceptionnels		548	1 645
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		452 252	973 387
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées		130 082	0
Total Report des ressources	2.8.8	582 334	973 387
Perte de l'exercice			
TOTAL GÉNÉRAL		41 327 063	41 093 861
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	7	71 849	49 749
Prestations en nature		6 499	12 600
Dons en nature		0	0
TOTAL		78 348	62 349

ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les faits marquants ont été repris dans la lettre du Trésorier.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 et conformément à la loi du 23 juillet 1987, art. 5. Il par renvoi de l'article 18, ainsi qu'au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

2.2. Principes comptables généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et ont pour objet de fournir une image fidèle.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est prépondérante.

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes sont établis en euros. Ils couvrent la période d'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion

de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

La Fondation ARC abrite deux fondations : la Fondation Turbeau (fondation à dotation consommable) et la Fondation Oberling-Haguenau créée le 22 novembre 2019 (fondation à dotation consommable).

2.4. Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Actif

2.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimé entre 2 et 10 ans.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Logiciels	2 383 216	282 270	23 463	2 642 023
Immobilisations incorporelles en cours	452 430	421 968	54 048	820 350
TOTAL	2 835 646	704 238	77 511	3 462 373

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes (nouvel ERP et amélioration de l'outil de gestion des appels à projets et la gestion de la base donateurs). Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
Logiciels	1 581 752	250 395	18 110	1 814 037
TOTAL	1 581 752	250 395	18 110	1 814 037

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Terrains	non amortis
Immeuble légué ⁽¹⁾	50 ans
Constructions	30 à 60 ans
Agencements - Installations	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
Construction sur sol d'autrui	25 ans
Agencements - Installations sur sol d'autrui	
Second œuvre	25 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel de bureau et informatique	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
Mobilier	10 à 25 ans

* Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du prix Léopold Griffuel. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 27 800 000 € au 31 décembre 2019.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En euros	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 498 521	20 599	0	1 519 120
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	306 139	0	309 971
Agencements, installations immeuble légué	1 100 634	774 923	0	1 875 557
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	528 673	200 834	117 146	612 362
Mobilier	119 291	22 157	49 088	92 360
Immobilisation en cours	257 472	117 787	257 472	117 787
TOTAL	5 437 505	1 442 438	423 705	6 456 238

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

En euros	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
Constructions	387 179	15 494	0	402 674
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Immeuble légué	689 111	6 057	0	695 168
Agencements, installations	1 182 762	34 192	0	1 216 954
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	6 501	0	10 334
Agencements, installations immeuble légué	39 792	97 802	0	137 594
Agencements, installations diverses	0	401	0	401
Matériel de transport	9 658	505	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	410 964	66 021	110 006	366 979
Mobilier	116 142	1 181	48 933	68 390
TOTAL	2 848 683	228 154	158 939	2 917 898

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Dépôts et cautionnements versés	5 507	0	0	5 507
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements versés	0	91 542	0	91 542
OPCVM Actions	9 616 014	0	0	9 616 014
Compte sur livret	0	0	0	0
Contrat de capitalisation	11 963 973	199 975	0	12 163 947
SCPI	9 631 372	0	0	9 631 372
TOTAL	31 216 865	291 517	0	31 508 382

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres. Le cumul de ces plus-values s'élève à 999 456 € au 31 décembre 2019.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En euros	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
OPCVM Actions	1 137 526	0	1 137 526	0
TOTAL	1 137 526	0	1 137 526	0

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES

En euros	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Provisions	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	48 169	0	48 169	1 704
Personnel et comptes rattachés	1 532	0	1 532	0
Clients - ventes de biens ou services	4 030	0	4 030	650
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 229	0	11 229	46 268
Débiteurs divers (1)	999 571	0	999 571	1 145 863
Produits à recevoir (2) (3)	2 823 921	49 172	2 774 749	1 284 240
Dépenses sur les legs (4)	559 209	0	559 209	548 836
TOTAL	4 447 661	49 172	4 398 489	3 027 561

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des projets de recherche et aides individuelles versés. Ces montants sont constatés suite au contrôle des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes legs et dons à percevoir au-delà du 31 décembre 2019.

(3) La provision couvre des risques de non recouvrement sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Ces dépenses sont générées par des legs dans les deux cas suivants :

- aucun encaissement n'a été encore perçu,

- les premiers versements ont été insuffisants pour couvrir l'intégralité des dépenses engagées.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

En euros	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
Risque de non recouvrement sur legs	128 172	26 000	105 000	49 172
TOTAL	128 172	26 000	105 000	49 172

2.5.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont gérées par de grandes banques et institutions financières. Ces valeurs sont de type monétaire.

Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». La Fondation a souscrit à un Fonds d'Investissement Socialement Responsable qui tient compte de facteurs extra-financiers qui reposent sur quatre piliers : environnement, social, droits de l'homme et gouvernance.
- contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

ÉTAT DES VMP

En euros	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Provisions	Net	Net
OPCVM	0	0	0	0
Fonds communs de placement	7 661	6 459	1 202	5 378
Contrats de capitalisation	71 733 754	23 480	71 710 274	70 424 168
Sous-total	71 741 415	29 940	71 711 476	70 429 545
Portefeuille issu des legs :				
Actions et OPCVM d'actions	36 967	202	36 765	36 765
Sous-total Portefeuille issu des legs	36 967	202	36 765	36 765
TOTAL	71 778 383	30 142	71 748 241	70 466 311

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2019 : 54 095 714 €.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 31 décembre 2019, la plus-value latente s'élève à 888 029 €.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES VMP

En euros	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
	Fonds communs de placement			8 959
Autres VMP	158 889	0	135 409	23 480
Sous-total VMP	167 848	1 176	139 084	29 940
Portefeuille issu des legs :				
Actions et OPCVM d'actions	202	0	0	202
Sous-total Portefeuille issu des legs	202	0	0	202
TOTAL	168 050	1 176	139 084	30 142

2.5.6. Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

ÉTAT DES DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Comptes courants bancaires	1 377 095	621 160
Valeurs à l'encaissement - Dons	612 269	430 177
Caisse	1 061	922
Comptes sur livret	1 591 932	7 098 543
Intérêts courus	18 972	242 455
TOTAL	3 601 329	8 393 258

Dont échéances à plus d'un an : 0 €.

2.5.7. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Stock pour dépliant	4 154	2 853
Stock enveloppes pour mailings	38 606	39 972
Fournisseurs - charges constatées d'avance	239 012	135 728
TOTAL	281 773	178 553

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan – Passif

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS PROPRES

En euros	Situation au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Situation au 31/12/2019
Dotations pérennes	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserve pour régulation	52 565 000	0	0	52 565 000
Réserve pour projets de développement	2 968 865	0	1 043 067	1 925 798
Report à nouveau	2 424 864	1 399 247	0	3 824 110
Résultat comptable de l'exercice	356 180	1 399 423	356 180	1 399 423
TOTAL	78 314 910	2 798 670	1 399 247	79 714 332

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consommable.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement.

Les charges et engagements pour ces activités s'élèvent à 678 490 euros pour l'année 2019.

Les fonds propres et réserves (79.7 M€) comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 M€), couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuelle « hors bilan » (20.03M€) et les partenariats de recherche de développement (2 M€). Les 37.67 millions restants permettent de faire face aux incertitudes économiques et de pérenniser nos missions sociales, en garantissant sur le long terme le financement de projets scientifiques à montant constant voir croissant, et en assurant un an de fonctionnement de la Fondation. Son modèle économique repose historiquement sur des ressources issues pour moitié des libéralités, ressources qui présentent un caractère incertain compte tenu du nombre d'acteurs croissant dans le secteur caritatif.

2.6.2. Fonds assortis d'une obligation

Il s'agit de la contrepartie d'un bien immobilier, légué pour une valeur historique de 1 219 592 €, et assorti d'une condition de financement du prix Léopold Griffuel. Ce financement, approuvé par le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 9 juin 1969, est réalisé grâce aux revenus nets de la location dudit bien et ce conformément à la volonté du testateur.

2.6.3. Fonds propres des fondations abritées

Les dotations consommables des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

ÉTAT DES DOTATIONS CONSOMMABLES

En euros	Situation au 01/01/2019	Dotations complémentaires	Consommations	Situation au 31/12/2019
Fondation Turbeau	5 096	0	5 096	0
Fondation Oberling-Haguenau	0	134 444	4 247	130 198
TOTAL	5 096	134 444	9 343	130 198

2.6.4. Provisions pour risques et charges

VARIATION DES PROVISIONS

En euros	Cumul au 01/01/2019	Augmentations dotations	Reprises dotations provisions utilisées	Reprises dotations provisions non utilisées	Cumul au 31/12/2019
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	617 076	17 888	0	9 000	625 964
Provision pour pensions et obligations ⁽²⁾	294 528	38 711	0	0	333 239
TOTAL	911 604	56 599	0	9 000	959 203

(1) Elles recouvrent : un risque pour versement de passif issu de legs pour 608 076 €.

(2) Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2019 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;
- taux d'actualisation : 0.3304 % ;
- taux de progression des salaires : 2.00 % ;
- taux de charges sociales : 55 % ;
- taux de sortie des effectifs : 9 % ;
- table de mortalité : INSEE 2011-2013.

La dotation nette au 31 décembre 2019 est de 38 711 €.

2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrite en produit au compte de résultat.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX PROGRAMMES DE LA FONDATION ARC

En euros	Situation au 01/01/2019	Dotations complémentaires	Consommations ⁽¹⁾	Situation au 31/12/2019
Legs affectés à la recherche	1 138 025	1 034 968	75 097	2 097 896
Dons affectés à la recherche	20 000	0	0	20 000
Fonds dédiés à des prix :				
Oberling (1)	166 555	0	166 555	0
Joël (2)	67 327	3 016	0	70 343
Griffuel (3)	690 305	0	332 644	357 661
Starck (2)	38 193	0	10 000	28 193
Kerner (2)	43 383	0	2 400	40 983
Degen	2 005	0	0	2 005
Prix Cancer de l'entente cordiale (4)	13 666	0	0	13 666
Sous-total Fonds dédiés à des prix	1 021 433	3 016	511 599	512 851
TOTAL	2 179 458	1 037 984	586 695	2 630 746

(1) Deux prix scientifiques sont décernés d'une part, Le «Grand prix Charles Oberling», d'un montant de 25 000€, est décerné à un chercheur de moins de 55 ans, travaillant dans un laboratoire français, qui se sera distingué par une œuvre scientifique originale ayant trait à l'étiologie du cancer, au mécanismes de la transformation maligne, à la relation hôte-cancer, ou traitement de cette maladie ; d'autre part le «Prix de thèse Charles Oberling» d'un montant de 5 000€ récompense une thèse soutenue dans l'année, dans le domaine du cancer.

En 2019, le fond dédié a été transformé en une fondation abritée, le montant transféré est de 134 444€.

(2) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, deux prix scientifiques (prix Alexandre Joël, prix Hélène Starck), décernés à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(3) Créé en 1970, ce prix d'une valeur totale de 300 000€ est le prix le plus important en Europe dans le domaine de la recherche en cancérologie. Il récompense chaque année des chercheurs de renommée internationale dont les travaux ont abouti à une avancée majeure dans la recherche sur le cancer. Depuis sa création, 53 chercheurs de 11 nationalités différentes ont été récompensés, tous issus des plus prestigieuses institutions de la recherche internationale. Depuis 2015, ce prix est divisé en deux catégories : le prix de recherche fondamentale (150 000€) et le prix de recherche translationnelle et clinique (150 000€).

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble. Sur l'année 2019 de gros travaux de rénovation ont été effectués sur l'immeuble Griffuel (ressources totalement absorbées par les travaux).

(4) Ce prix doit aider de jeunes chercheurs, français et britanniques, à développer des collaborations dans le domaine du cancer entre la France et le Royaume-Uni.

2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous comptes de la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produit dans un sous compte de la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées ».

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES

En euros	Fonds à engager au 01/01/2019	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours de l'exercice	Clôture Fondations abritées	Fonds restant à engager au 31/12/2019
Fondation Turbeau	531 941	0	130 082	0	401 858
TOTAL	531 941	0	130 082	0	401 858

2.6.7. Dettes diverses

ÉTAT DES DETTES DIVERSES

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières diverses :		
Dettes fournisseurs	1 482 259	705 437
Fournisseurs - factures non parvenues	242 383	220 383
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 724 642	925 820
Personnel - autres charges à payer	56 000	48 834
Comité d'entreprise	7 022	7 427
Provision pour congés payés	240 235	226 909
Provision pour charges sur congés payés	132 413	122 990
Provision Compte Epargne Temps (CET)	48 569	37 849
Provision pour charges sur CET	27 018	20 736
Sous-total personnel	511 257	464 745
URSSAF	110 406	110 637
IRCANTEC	14 784	1 004
MALAKOF	5 138	0
Audiens pigistes	0	605
Mutuelle	22 232	20 634
Prévoyance	7 644	10 842
Trésor Public-Prélèvement à la source	14 076	0
Sous-total organismes sociaux	174 279	143 722
Formation professionnelle	7 883	31 495
Aide à la construction	11 011	11 450
Taxe sur les salaires	0	0
AGEFIPH	6 018	3 003
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	24 911	45 949
Total dettes fiscales et sociales	710 448	654 416
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	0	9 349
Créditeurs divers	205 746	156 956
TOTAL	2 640 837	1 746 541

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, projets scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre une et trois années. A l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

NATURE DES DETTES À L'ÉGARD DE LA RECHERCHE

En euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an	Total	Net
Aides individuelles attribuées	9 527 896	2 191 852	11 719 748	11 967 978
Projets de recherche attribués	12 130 143	5 075 347	17 205 490	18 946 504
Sous-total Fondation ARC	21 658 039	7 267 198	28 925 237	30 914 482
Aides individuelles attribuées	63 648	0	63 648	0
Projets de recherche attribués	25 000	25 000	50 000	150 000
Sous-total fondations abritées	88 648	25 000	113 648	150 000
TOTAL	21 746 687	7 292 198	29 038 885	31 064 482

2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation

Il s'agit de la contrepartie brute du portefeuille legs inscrit à l'actif du bilan.

Le détail figure dans le tableau d'état des VMP du paragraphe 2.5.5.

2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges

2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 50 760 € pour l'exercice 2019.

2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 243 405 € d'immobilisations incorporelles (paragraphe 2.5.1) et 235 144 € d'immobilisations corporelles (paragraphe 2.5.2), et d'autres parts, aux provisions pour risques et charges pour 82 599 € (paragraphe 2.6.4).

2.7.3. Recherche

Les projets de recherche et aides individuelles attribués par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachés aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont

inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

Pour plus de détails voir paragraphe 4.2.1.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

En euros	Montant 2019	Montant de l'exercice précédent	Variation 2019/2018	
Colloques scientifiques	104 921	91 500	13 420	15%
Prix	354 950	337 336	17 613	5%
Projets de recherche	18 723 864	18 937 212	-213 348	-1%
Aides individuelles	6 962 575	7 085 443	-122 868	-2%
Sous-total Fondation ARC	26 146 309	26 451 492	-305 183	-1%
Projets de recherche	100 000	150 000	-50 000	-33%
Aides individuelles	63 648	0	63 648	0%
Sous-total Fondations abritées	163 648	150 000	13 648	9%
TOTAL	26 309 957	26 601 492	-291 535	-1%

Les projets de recherche financés en 2019 pour un montant total de 26 309 957 € comprennent pour 678 490 € les projets isolés, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

2.7.4. Charges financières

Elles correspondent pour 3 691 € à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 1 176 € pour les fonds communs de placement du portefeuille de la Fondation (paragraphe 2.5.5).

2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits

2.8.1. Loyers / Loyers affectés

Ces loyers proviennent de la gestion temporaire des immeubles légués.

2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 9 000 € pour les provisions sur legs (paragraphe 2.6.4) et de 105 000 € pour risque de non recouvrement d'une créance legs (paragraphe 2.5.4).

Le compte transfert de charges correspond pour 9 755 € au remboursement de coûts supportés par la Fondation, aux manifestations (Gala et Triathlon des Roses) organisées dans le cadre d'Octobre Rose, pour 2 210 € de remboursement de formation.

2.8.3. Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produit d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2019 et reçus jusqu'au 24 janvier 2020 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2019.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2019.

RÉPARTITION DES DONS ET DU MÉCÉNAT

En euros	Montant 2019	Montant 2018	Variation 2019/2018
Dons non affectés :			
Dons manuels	13 004 268	11 710 550	1 293 718
Mécénat	23 981	10 566	13 415
Sous-total dons non affectés	13 028 249	11 721 116	1 307 132
Dons affectés :			
Dons manuels	2 631 192	4 766 182	-2 134 991
Mécénat	960 546	378 496	582 050
Sous-total dons affectés	3 591 738	5 144 678	-1 552 940
TOTAL	16 619 986	16 865 794	-245 808

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 16 619 986 € soit 44% des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons et du mécénat restent stables sur l'année 2019.

Les donateurs actifs (0-12 mois) sont au nombre de 160 436 à fin 2019. Le don manuel moyen a diminué de 2.10 % en passant de 105.8 € à 103.6 €.

La diminution du don moyen est compensée par la légère augmentation du nombre de donateur (+540).

2.8.4. Legs, donations et assurances-vie

Depuis le 24 juillet 2015 (ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Désormais, dès acceptation par le Conseil d'administration, les legs sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges pouvant les grever.

Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements.

Au fur et à mesure des décaissements liés à la réalisation de ces biens, un sous-compte « dépenses sur legs » du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est débité des montants décaissés. Ce sous-compte est ensuite soldé au fur et à mesure de la réalisation du legs. Cependant, une charge décaissée liée à la réalisation du legs ne peut être déduite du montant des recettes, si le legs auquel elle se rattache n'a pas fait

l'objet d'encaissement. En fin d'exercice, elle reste alors comptabilisée au bilan en compte 475.

Un deuxième sous-compte du compte 475 enregistre la contrepartie des titres issus de legs qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits sont les suivantes :

- Valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente.
- Valeurs mobilières : date du chèque émis par le notaire au profit de la Fondation ARC.
- Assurances-vie : date de versement au profit de la Fondation ARC.
- Loyers : date d'échéance du loyer.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation. Les biens immeubles correspondants ne peuvent être inscrits en fonds propres que s'ils sont destinés à servir de façon durable l'activité de la Fondation conformément à son objet social.

RÉPARTITION DES LEGS ET ASSURANCES-VIE

En euros	Montant 2019	Montant 2018	Variation 2019/2018
Legs et assurances-vie non affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	12 222 414	9 929 191	2 293 223
Assurances-vie	5 186 675	7 581 237	-2 394 562
Sous-total Legs et assurances-vie non affectés	17 409 089	17 510 428	-101 339
Legs et assurances-vie affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	1 746 276	38 281	1 707 995
Assurances-vie	70 499	0	70 499
Loyers immeuble Griffuel	728 906	559 880	169 026
Sous-total Legs et assurances-vie affectés	2 545 680	598 161	1 947 520
TOTAL	19 954 769	18 108 588	1 846 181

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 50.89 % des ressources d'exploitation, soit 19 225 863 €.

A la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter les revenus conformément à ses souhaits.

2.8.5. Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consommables (concernant à ce jour les Fondations Turbeau et Oberling-Haguenau) virées au compte de résultat correspondent aux montants réalisés de consommation pour l'année 2019.

Pour plus de détails voir le paragraphe 2.6.3.

2.8.6. Reprises de financements

NATURE DES REPRISES

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Reprises projets de recherche des exercices antérieurs	389 324	545 320
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	512 347	914 554
TOTAL	901 671	1 459 874

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Reprises sur financements » sont constituées des :

- soldes des projets de recherche non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction administrative et financière de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à l'allocation versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est demandé ;
- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

Par contre, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

2.8.7. Produits financiers

NATURE DES PRODUITS FINANCIERS

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts reçus	1 660 360	1 974 868
Produits nets sur cessions de VMP	0	615 759
Reprises sur provisions financières	1 276 610	39
Sous-total Fondation ARC	2 936 970	2 590 665
Intérêts reçus	30 864	0
Sous-total fondations abritées	30 864	0
TOTAL	2 967 833	2 590 665

La baisse de 34.72 % des produits financiers hors reprise de provisions s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu en 2019 d'opération « vendu -acheté » sur la poche d'actions détenue par la Fondation. A noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

2.8.8. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6 .

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Ventilation de l'effectif salarié

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE (HORS PIGISTES)

Catégorie	Effectif		Pourcentage	
	2019	2018	2019	2018
Cadres	44	39	76%	76%
Maîtrises	9	8	15%	16%
Employés	5	4	9%	8%
TOTAL	58	51	100%	100%

3.2. Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2019 s'élève à 451 196 €

3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune indemnité au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au 31 décembre 2019, aucun frais n'a été remboursé.

3.4. Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les engagements et charges pour l'année 2019 sont de 678 490 euros. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est de 678 490 €.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements hors bilan reçus

4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration

Les legs en instance de réalisation sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, dès acceptation par le Conseil d'administration.

Ils sont réévalués dès qu'un nouvel élément d'actif ou de passif est porté à la connaissance de la Fondation (réévaluation d'estimation immobilière par les services fiscaux, variation d'un compte-titres, connaissance d'une créance d'aide sociale, etc.).

Ces engagements comprennent des nues propriétés estimées à 2 739 K€. Elles font l'objet de réévaluation selon le barème fiscal en vigueur depuis janvier 2004 (principe de prudence).

Les legs en cours au 31 décembre 2019 acceptés par le Conseil d'administration sont estimés à 23 541 053 €. En 2019, la Fondation a mené un vaste programme d'analyse de l'intégralité de sa base de données legs et a apporté les corrections aux anomalies détectées.

La Fondation dispose aujourd'hui de données fiables, c'est ainsi que notre commissaire aux comptes a levé sa réserve pour limitation.

Au 31 décembre 2019, figurent en legs en cours 4 593 K€ de legs dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans.

Ces legs ne présentent pas de risques avérés de dépréciation à la date de clôture.

4.1.2. Fondations de flux sous égide

Au 31 décembre 2019, la Fondation ARC n'abrite plus de fondation de flux ;

4.1.3. Dons affectés

Au 31 décembre 2019, la Fondation ARC a signé de nouvelles conventions pour des dons affectés, les donateurs se sont engagés à verser un montant de 2 624 437 euros en numéraire au cours des cinq prochaines années.

4.1.4. Financement de la recherche

Depuis 2016, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est partenaire avec l'INCa sur l'appel à projets « La prévention tertiaire en cancérologie ». L'INCa s'est engagé par convention à verser 322 800 euros dans le cadre de cet appel à projet correspondant au 30 % du troisième engagement des partenaires auprès du projet.

4.2. Engagements hors bilan donnés

4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2019 par une convention, figurent également dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR NATURE DE PROJETS

En euros	Engagements sous conditions non encore réalisées au 01/01/2019	Engagements votés sur l'exercice	Conditions réalisées - Engagements comptabilisés sur l'exercice	Engagements annulés	Engagements sous conditions non encore réalisés au 31/12/2019
Programmes labellisés ARC	4 081 080	8 213 581	7 696 418	82 684	4 515 559
INCa-Essais cliniques-CLIPS ²	299 693	1 146 130	286 117	132 821	1 026 884
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	392 411	0	0	0	392 411
UNICANCER-AcSé	499 296	0	164 923	0	334 373
UNICANCER-Safir	1 252 204	0	352 560	0	899 644
UNICANCER-EXPRESS	644 026	0	161 006	0	483 019
UNICANCER-CHECK'UP	1 902 342	0	0	0	1 902 342
Neuroblastome-GIANT-NB	386 960	0	129 350	0	257 610
Leader de demain	1 544 700	1 500 000	350 000	0	2 694 700
IHU de Strasbourg	1 877 907	0	499 660	0	1 378 247
TRANSCAN	1 400 174	0	420 059	21 113	959 002
Mappyacts	1 709 639	0	693 389	0	1 016 250
Canc'Air	732 665	0	377 143	0	355 522
POP-HaRC	324 648	0	797	11 292	312 560
Priorité Cancer Tabac	50 980	0	0	0	50 980
WIN	310 000	0	225 000	0	85 000
Prévention primaire	19 108	0	0	0	19 108
Réseau NACRe	338 168	0	0	0	338 168
Prévention tertiaire en cancérologie	670 512	0	62 235	0	608 277
AcSé-eSMART	424 576	0	75 000	0	349 576
Sign'it	2 254 191	1 377 700	1 607 728	0	2 024 163
Cancéropôles	0	45 000	15 000	0	30 000
Sous-total Fondation Arc	21 115 279	12 282 411	13 116 385	247 910	20 033 395
Programmes labellisés ARC	0	0	0	0	0
Sous-total fondations abritées	0	0	0	0	0
TOTAL	21 115 280	12 282 411	13 116 385	247 910	20 033 395

Le total des engagements au 31 décembre 2019 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 2.6.1)

La dette à moins d'un an peut être estimée à 8 718 417€.

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Actif réalisable et disponible ⁽¹⁾		
Avances et acomptes versés sur commandes	47 728	22 851
Créances clients et comptes rattachés	4 030	650
Autres créances	4 443 631	3 155 083
Valeurs mobilières de placement (2)	17 622 385	17 155 203
Disponibilités (3)	3 601 329	8 393 258
Total	25 719 103	28 727 045
Passif exigible (1)		
Fonds dédiés (4)	1 040 900	962 400
Dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 724 642	925 820
Dettes fiscales et sociales	710 448	654 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	9 349
Autres dettes	205 746	156 956
Dettes à l'égard de la recherche (5)	30 465 104	31 858 426
Portefeuille legs en cours de réalisation	36 967	36 967
TOTAL	34 183 807	34 604 334

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.

(2) Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 2.5.5.

(3) Détail, voir paragraphe 2.5.6.

(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2019 et des projets de recherche à venir.

(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 2.6.8 et 4.2.1.

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible / passif exigible) passe de 0.83 en 2018 à 0.75 en 2019. Ce ratio inférieur à 1 est largement lié au fait que la Fondation privilégie des placements à long terme. La fondation conserve très largement sa capacité à faire face à ses obligations financières à court terme. En effet, la plupart des produits dont les échéances sont supérieures à un an (54 095 714€) restent mobilisables rapidement.

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER)

Voir tableau en page suivante.

EMPLOIS (en euros)	Renvoi Annexe	Emplois de 2019 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (3)	
1 - Missions sociales	6.4.1	29 446 369	29 305 497	ST1
1.1. Réalisées en France		29 161 369		
Actions réalisées directement		28 941 369		
Versement à d'autres organismes agissant en France		220 000		
1.2. Réalisées à l'étranger		285 000		
Actions réalisées directement		285 000		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes		0		
2 - Frais de recherche de fonds	6.4.3	6 654 370	6 638 558	ST2
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		6 609 165		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		45 205		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0		
3 - Frais de fonctionnement	6.4.4	2 705 143	2 667 098	ST3
			38 611 153	T3
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		38 805 882		
II - Dotations aux provisions	6.4.5	83 774		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	6.4.6	1 037 984		
IV - Excédent de ressources de l'exercice		1 399 423		
V - TOTAL GÉNÉRAL		41 327 063		
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public	6.4.7		1 606 920	T5
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	6.4.8		437 206	T5 bis
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	6.5		39 780 867	T6=T3+T5-T5bis

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS

Missions sociales		71 849		
Frais de recherche de fonds	7	6 499		
Frais de fonctionnement		0		
TOTAL		78 348		

RESSOURCES (en euros)	Renvoi Annexe	Ressources collectées sur 2019 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)	
Report des ressources collectées, auprès du public non affectées et non utilisées, en début d'exercice	6.3.1		57 536 957	T1
1- Ressources collectées auprès du public	6.3.2	39 250 609	39 250 609	T2
1.1. Dons et legs collectés	6.3.2.1	34 861 323		
Dons manuels non affectés		13 004 268		
Dons manuels affectés		2 631 192		
Legs et autres libéralités non affectés		17 409 089		
Legs et autres libéralités affectés		1 816 774		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6.3.2.2	4 389 286		
2 - Autres fonds privés	6.3.3	62 417		
3 - Subventions et autres concours publics		0		
4 - Autres produits	6.3.4	41 093		
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		39 354 119		
II - Reprises sur provisions	2.8.2/2.8.7	1 390 610		
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	6.3.5	582 334		
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	6.3.6		-455 650	T4
V - Insuffisance de ressources de l'exercice	6.3.7	0		
VI - TOTAL GÉNÉRAL		41 327 063	38 794 959	(T2+T4)
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			39 780 867	T6
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	6.3.8		56 551 049	T7=T1+T2+T4-T6

VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat		71 849		
Prestations en nature	7	6 499		
Dons en nature		0		
TOTAL		78 348		

6.1. Définitions

6.1.1. Les missions sociales

La Fondation ARC a pour but de lutter contre le cancer par le financement de la recherche ainsi que par l'information du public.

En recherche, forte d'une expertise nationale et internationale de très haut niveau, la Fondation ARC met en œuvre une action scientifique déterminée autour de trois axes stratégiques répondant aux besoins et enjeux actuels de la recherche en cancérologie :

- **Accroître les connaissances sur tous les cancers** et dans tous les domaines scientifiques et médicaux : génétique, immunologie, biologie et métabolisme cellulaire, pharmacologie, etc. Le soutien à cette recherche fondamentale est essentiel pour progresser face à la complexité de la maladie.
- **Développer de nouvelles solutions thérapeutiques pour les patients** en favorisant le déploiement de la recherche clinique et translationnelle et en permettant l'accès de tous, enfants et adultes aux innovations.
- **Créer les conditions d'une recherche d'excellence**, c'est-à-dire mettre à la disposition de la communauté scientifique les conditions adéquates pour encourager les talents, déployer les compétences et accélérer l'innovation.

Guidée par l'intérêt général et l'excellence scientifique, la Fondation ARC identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Catalyseur de la recherche, elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et obtenir des succès rapides.

La Fondation ARC entend notamment accélérer en priorité la recherche dans les domaines suivants : le développement de thérapies innovantes en médecine de précision (thérapies ciblées, immunothérapies, chirurgie mini-invasive...); la prise en charge des enfants et adolescents atteints de cancer ; le soutien aux jeunes générations en formation.

La Fondation ARC a également pour volonté de partager avec le plus grand nombre les avancées de la recherche et de les transformer en connaissances utiles. Par sa mission d'information, elle vise à apporter à chacun les moyens de mieux prévenir, de mieux prendre en charge et de mieux comprendre la maladie.

La Fondation peut être amenée à gérer des biens immobiliers par obligation testamentaire. Si la gestion temporaire de ces biens est destinée à financer ses missions en tout ou partie alors, cette gestion relèvera, elle aussi, des missions de la Fondation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche susceptibles de générer des ressources futures, grâce aux résultats obtenus, et qui s'inscrivent dans ses missions sociales.

6.1.2. L'appel à la générosité du public

Pour financer ses actions, la Fondation collecte des fonds. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique...

Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et autres libéralités, proviennent :

- de campagnes nationales qui peuvent concerner des actions, des projets bien identifiés, la ou les missions générales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières ;
- de quêtes ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien organisées pour collecter des fonds.

6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé et ses annexes sont des documents indispensables à la transparence financière.

La présentation du compte d'emploi annuel des ressources globalisé permet :

- d'intégrer les reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (solde T1) ;
- de comprendre l'utilisation des ressources collectées auprès du public grâce à l'affectation par ligne d'emploi ;
- d'afficher les investissements financés par des ressources collectées auprès du public.

6.2.1. Cadre légal de référence

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, complétant ainsi les dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juin 1993 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.

Les dernières modalités d'établissement du CER s'appliquent depuis le 1er janvier 2009.

6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER

Le CER globalisé donne la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à la période en cours, selon les emplois concernés : missions sociales, frais de recherche des dons et legs, frais de fonctionnement.

Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes et donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

Le tableau globalisé comporte quatre colonnes, sans comparatif avec l'exercice antérieur.

Les colonnes 1 et 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois (tableau globalisé) en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat, selon des ventilations analytiques qui lui sont propres.

Les colonnes 3 et 4 du tableau présentent :

- l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- les acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par des ressources collectées auprès du public ;
- le suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures (colonne 4).

6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

Les coûts directs sont affectés à chacune des actions relatives aux rubriques missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement, selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.

Une quote-part de charges mixtes, initialement imputées dans le poste frais de fonctionnement, est répartie en missions sociales, en frais de recherche de fonds et en frais de fonctionnement, selon une méthode de répartition validée par les organes de direction compétents.

Les charges de personnel font l'objet d'une répartition basée sur l'analyse des tâches, puis ventilées analytiquement sur la base de clefs de répartition.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons, legs et autres libéralités sont clairement distingués des autres frais de communication.

Les frais des fondations sous égide sont répartis dans le compte d'emploi des ressources comme le sont ceux de la Fondation ARC.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT AUX EMPLOIS DU CER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Charges	Emplois	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER Total des emplois	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER Total général
					Frais d'information et de communication	Frais de fonctionnement général					
Achats		399 408	26 438	300 394	6 421	66 155	399 408	0	0	0	399 408
Services extérieurs		2 138 111	342 450	1 384 297	130 357	281 006	2 138 111	0	0	0	2 138 111
Autres services extérieurs		5 416 705	1 238 148	3 517 913	279 469	381 174	5 416 705	0	0	0	5 416 705
Impôts et taxes		408 562	131 691	152 044	13 073	111 754	408 562	0	0	0	408 562
Charges de personnel		3 641 612	1 193 589	1 279 354	152 991	1 015 677	3 641 612	0	0	0	3 641 612
Dotations aux amortissements et aux provisions		561 148	200 766	17 823	57 468	202 491	478 549	82 599	0	0	561 148
Autres charges		9 127	3 328	2 544	3 255	0	9 127	0	0	0	9 127
Projets de recherche, aides individuelles et autres financements		26 309 957	26 309 957	0	0	0	26 309 957	0	0	0	26 309 957
Charges financières		4 867	0	0	0	3 691	3 691	1 176	0	0	4 867
Charges exceptionnelles		159	0	0	0	159	159	0	0	0	159
Engagements à réaliser sur ressources affectées		1 037 984	0	0	0	0	0	0	1 037 984	0	1 037 984
Résultat de l'exercice		1 399 423	0	0	0	0	0	0	0	1 399 423	1 399 423
TOTAL		41 327 063	29 446 369	6 654 370	643 035	2 062 108	38 805 882	83 774	1 037 984	1 399 423	41 327 063
					2 705 143						

6.3. Notes sur les ressources

6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le CER reprend en « A nouveau » (colonne 4, T1) le montant des ressources collectées auprès du public non affectées au début de la période.

Pour la première année d'application, le total T1 a été déterminé par la Fondation ARC (anciennement « Association pour la recherche sur le Cancer ») selon la méthode de l'historique : les réserves disponibles constituées des ressources collectées auprès du public ont été diminuées des valeurs nettes comptables des immobilisations également financées par des ressources collectées auprès du public, ainsi que de la réserve statutaire non disponible.

En fin de période, le solde T1 est :

- augmenté des ressources collectées sur la période, corrigé de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public ;
- diminué :
 - des ressources effectivement consommées sur la période et utilisées au titre des emplois ;
 - du montant des acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public après déduction des dotations aux amortissements de la période des dites immobilisations.

Le solde T7 des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est repris en « A nouveau » en T1 sur la période suivante.

6.3.2. Ressources collectées auprès du public

Ce sont les dons, legs et autres libéralités collectés affectés ou non affectés et autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés

Les deux principales ressources de la Fondation ARC sont les legs et les dons et représentent 92,28 % des ressources d'exploitation contre 90,66 % en 2018. Pour plus de détail, voir paragraphes 2.8.3 et 2.8.4.

6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- les quotes-parts de dotations consommables des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- les fonds reçus des mécènes personnes morales, pour les programmes de la Fondation ARC et pour ceux des fondations abritées ;
- les reprises de financement concernant la part des allocations de recherche ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- Les inscriptions pour des événements ponctuels dédiés au profit de la recherche sur le cancer,
- les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	728 906	559 880
Revenus des biens - Loyers	45 345	73 356
Mécénat non affecté	23 981	10 566
Mécénat affecté	960 546	378 496
Produits financiers	1 660 360	2 590 627
Produits financiers affectés	30 864	0
Reprises des financements attribués	901 671	1 459 874
Inscriptions	28 270	10 775
Quotes-parts de dotations consommables	9 343	200 000
TOTAL	4 389 286	5 283 574

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissements est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consommables des fondations abritées, en l'occurrence ceux des deux fondations abritées de la Fondation ARC.

6.3.3. Autres fonds privés

Ils regroupent les fonds reçus d'opérations de parrainage.

6.3.4. Autres produits

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Transferts de charges d'exploitation	11 965	45 714
Produits divers de gestion courante	28 580	23 236
Produits exceptionnels	548	1 645
TOTAL	41 093	70 595

Le compte « Transferts de charges d'exploitation » est détaillé dans le point 2.8.2.

Les produits divers de gestion courante concernent les activités annexes de la Fondation.

6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Le report des « ressources non encore utilisées des exercices antérieurs » correspond à la partie des fonds dédiés des exercices antérieurs qui n'a pu être attribuée au cours de la période.

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Elle correspond à la différence entre le « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » 582 334€ (paragraphe 6.3.5) et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » 1 037 984€ (paragraphe 6.4.6).

6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde de 56 551 049€ de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est nettement compensé par la trésorerie nette d'un niveau de 75 349 570€ présentée à l'actif du bilan.

6.4. Notes sur les emplois

6.4.1. Missions sociales

ORIGINE DES DÉPENSES DE MISSIONS SOCIALES

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Financement des projets de recherche	26 041 388	26 359 992
Charges de personnel liées au financement de la recherche	967 812	1 108 279
Frais de gestion des instances scientifiques	193 683	252 925
Information scientifique et médicale	1 340 544	916 179
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	281 919	294 754
Charges de l'immeuble légué	295 413	391 773
Charges de structure et de fonctionnement	161 961	212 084
Sous-total Fondation ARC	29 282 720	29 535 986
Financement des projets de recherche	163 648	150 000
Sous-total fondations abritées	163 648	150 000
TOTAL	29 446 369	29 685 986

Les missions sociales représentent 75.9 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2019 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2019.

6.4.2. Financement des projets de recherche

Les dépenses de financement des projets de recherche ont légèrement diminué de 1.15 % en 2019. La Fondation maintient une certaine prudence dans ses engagements, compte tenu du contexte économique incertain.

DÉTAIL PAR NATURE DE FINANCEMENT

En euros	31/12/19			31/12/18		
	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion	Nombre de dossiers	Montant en euros	Proportion
MASTER 2 ^e année	20	636 480	2%	19	604 656	2%
DOCTORANTS 1 ^e année	4	360 000	1%	9	810 000	3%
DOCTORANTS 2 ^e année	0	0	0%	0	0	0%
DOCTORANTS 3 ^e année	7	315 000	1%	4	180 000	1%
DOCTORANTS 4 ^e année	58	1 734 408	7%	56	1 654 852	6%
POST-DOC en France 1 ^e année	17	2 316 109	9%	15	2 265 759	9%
POST-DOC en France 2 ^e année	11	1 315 578	5%	12	1 435 176	5%
Prix Mobilité Internationale	10	285 000	1%	5	135 000	1%
Projets Fondation ARC	112	5 400 000	21%	102	5 050 000	19%
Programmes labellisés Fondation ARC	43	7 698 897	29%	40	6 469 998	24%
INCa-Essais cliniques-CLIP ²	9	286 117	1%	3	152 987	1%
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	0	0	0%	2	1 026 482	4%
UNICANCER-AcSé	1	164 923	1%	1	164 923	1%
UNICANCER-Safir	2	513 566	2%	2	688 955	3%
UNICANCER-CHECK'UP	0	0	0%	1	1 266 646	5%
UNICANCER-Vemu	0	0	0%	1	189 189	1%
Neuroblastome-GIANT-NB	1	129 350	0%	1	171 740	1%
Leaders de demain	1	350 000	1%	1	397 000	1%
IHU de Strasbourg	2	499 660	2%	1	88 000	0%
TRANSCAN	12	420 059	2%	6	315 205	1%
Mappyacts	2	693 389	3%	2	522 861	2%
Canc'Air	2	377 143	1%	2	397 943	2%
Pop-HaRC	1	796	0%	1	34 659	0%
Sourire à la Vie - R Sourire	0	0	0%	1	52 000	0%
Prévention primaire iReSP	0	0	0%	1	5 966	0%
ATIP-Avenir	1	220 000	1%	1	200 000	1%
WIN	1	225 000	1%	1	340 000	1%
Prévention tertiaire en cancérologie	1	62 235	0%	5	190 291	1%
AcSé-eSMART	1	75 000	0%	1	75 000	0%
Sign'it	10	1 607 728	6%	6	1 137 367	4%
Prix scientifiques	20	354 950	1%	17	337 336	1%
Total Fondation ARC	349	26 041 388	99%	319	26 359 992	99%
DOCTORANTS 4 ^e année	1	31 824	0%	0	0	0%
MASTER 2 ^e année	1	31 824	0%	0	0	0%
Projets Fondation ARC	2	100 000	1%	0	0	0%
Programmes labellisés Fondation ARC	0	0	0%	1	150 000	1%
Total Fondations abritées	4	163 648	1%	1	150 000	1%
TOTAL	353	26 205 036	100%	320	26 509 992	100%

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000€ sur 12 mois ou de 50 000€ sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2019, 24 % des charges globales de personnel.

6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

6.4.2.3. Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, évènements scientifiques.

6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Editions off et on line et représentent 7 % des charges globales de personnel.

6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble.

6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0.55 % du montant total des charges de missions sociales.

6.4.3. Frais de recherche de fonds

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'appel et de traitement des dons	5 339 498	5 079 469
Frais d'appel à la générosité du public - dons	3 986 546	3 852 067
Traitement des dons	359 431	370 115
Traitements autres fonds privés	45 205	23 810
Charges de personnel - traitement des dons	948 316	833 477
Frais d'appel et de traitement des legs	1 314 872	1 139 335
Frais d'appel à la générosité du public - legs	716 722	615 785
Traitement des legs	135 588	137 524
Charges de personnel - traitement des legs	462 562	386 026
TOTAL	6 654 370	6 218 804

Les frais de recherche de fonds représentent 17 % des ressources collectées auprès du public et 17.1 % des emplois.

Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1er mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospectus ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affecté au traitement des dons constituent 24 % des charges globales de personnel.

6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs

Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Les charges de personnel constituent 11 % des charges globales de personnel.

6.4.4. Frais de fonctionnement

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'information et de communication	643 035	749 347
Campagnes de communication	171 565	224 509
Insertions et relations presse	187 653	154 896
Manifestations	118 244	123 585
Charges de personnel de communication	165 573	246 357
Frais de fonctionnement général	2 062 108	2 105 531
Frais généraux	852 936	747 427
Charges de personnel	1 205 321	1 356 545
Charges financières	3 691	1 559
Charges exceptionnelles	159	0
Dotations aux amortissements	0	0
TOTAL	2 705 143	2 854 878

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 7 % des emplois de l'année 2019.

6.4.4.1. Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons (Congrès des notaires, Salon des Infirmières).

Les frais d'information et de communication sont en baisse de 14.19 %.

Les charges de personnel constituent 4 % des charges globales de personnel.

6.4.4.2. Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction administrative et financière hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions ad hoc ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en baisse de 1.12 % sur l'année 2019.

Les charges de personnel constituent 30 % des charges globales de personnel.

6.4.4.2. Tableau des frais de personnel

Frais de personnel	% charges de personnel
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	24 %
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	7%
Charges de personnel affecté au traitement des dons	24%
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	11%
Charges de personnel de frais d'information et de communication	4%
Charges de personnel de frais de fonctionnement	30%
TOTAL	100.0 %

6.4.5. Dotations aux provisions

Pour plus de détail, voir les paragraphes 2.5.3, 2.5.5 et 2.6.4.

6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de la partie des ressources affectées par un donateur, testateur ou autre financeur, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris par la Fondation de respecter la volonté exprimée par le tiers bienfaiteur.

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public

Toutes les immobilisations acquises au cours de la période sont financées par les ressources collectées auprès du public.

6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les immobilisations acquises et financées par les ressources collectées auprès du public depuis le 1er janvier 2009 sont portées en T5 pour l'affectation des ressources collectées auprès du public ; les dotations annuelles d'amortissement sont incluses dans les emplois de la période. Afin de ne pas prendre deux fois le financement des immobilisations par le biais des amortissements, ces derniers sont déduits des affectations par emplois des ressources collectées auprès du public en T5 bis.

6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période

La colonne (3) présente l'affectation des seules ressources collectées auprès du public, par type d'emplois. Elle permet la prise en compte dans les emplois, des acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par les ressources de l'appel à la générosité du public (T5), après déduction des amortissements (T5 bis).

Il a été procédé à des retraitements pour restituer l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois. La Fondation a perçu d'autres produits qui ont été déduits des emplois à financer préalablement à l'affectation des ressources issues de la générosité du public.

Dans la mesure où les valeurs nettes comptables des immobilisations financées par des ressources collectées auprès du public, avant le 1er janvier 2009, ont été prises en compte pour la détermination de T1 à l'ouverture (paragraphe 6.3.1) et que les dotations correspondantes à ces immobilisations figurent dans les emplois de la période, elles ont également été retraitées dans les sous-totaux ST1, ST2, ST3.

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au siège de la Fondation des bénévoles ont apporté leur contribution à des travaux administratifs et à des activités d'animation.

Le temps passé par ces bénévoles est de 1 124 heures valorisées sur la base d'un tarif de remplacement (salaire brut + charges sociales et fiscales liées), soit un impact financier de 71 849 €.

Plus de 120 scientifiques, chercheurs, médecins, consultants indépendants, membres bénévoles du Comité d'Orientation de la Recherche, du Conseil scientifique et des commissions scientifiques, expertisent et évaluent les projets scientifiques principalement à distance par télétravail. Leur temps n'a pas été valorisé.



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer

Siège social : 9 rue Guy Môquet - 94903 Villejuif

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration de la fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 6 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 5 mai 2020, adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- • il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- • il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- • il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- • il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- • il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 mai 2020

KPMG S.A.

Erik
Boulois
Erik Boulois
Associé

Signature numérique
de Erik Boulois
Date : 2020.05.05
09:57:10 +02'00'

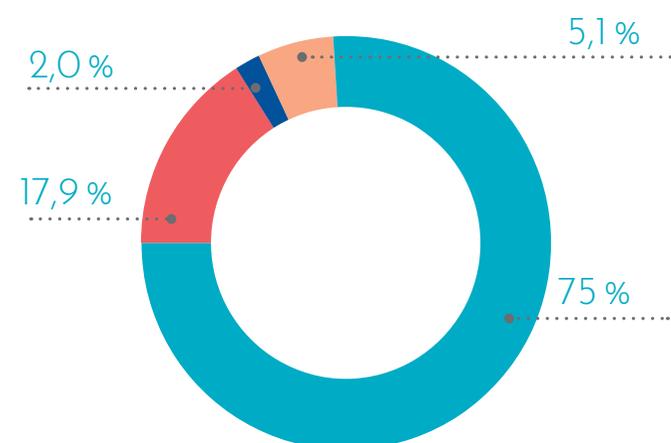
EMPLOIS ET RESSOURCES 2020
(Établit d'après le budget voté en 2019 sur la base de la continuité de l'activité)

EMPLOIS (en euros)	2020 (Prévisions)		2019 (Réal)	
Missions sociales	31 849 584	75,0%	29 446 369	75,9%
Frais de recherche de fonds	7 603 020	17,9%	6 654 370	17,1%
- Frais d'appel et de traitement des dons	5 808 708	13,7%	5 339 497	13,7%
- Frais d'appel et de traitement des legs	1 794 312	4,2%	1 314 873	3,4%
Frais de fonctionnement et autres charges	3 009 321	7,1%	2 705 143	7,0%
- Frais d'information et de communication	847 733	2,0%	643 035	1,7%
- Frais de fonctionnement général	2 161 588	5,1%	2 062 108	5,3%
Total des emplois	42 461 926	100,0%	38 805 882	100,0%
Dotations aux provisions	19 000		83 774	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0		1 037 984	
Excédent de ressources de l'exercice	0		1 399 423	
TOTAL GÉNÉRAL	42 480 926		41 327 063	

RESSOURCES (en euros)	2020 (Prévisions)		2019 (Réal)	
Ressources collectées auprès du public	41 138 450	99,9%	39 250 609	99,7%
1-1 Dons et legs collectés	35 965 700	87,3%	34 861 323	88,6%
- Produits des dons	16 620 700	40,4%	15 635 459	39,7%
- Produits des legs	19 345 000	47,0%	19 225 863	48,9%
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 172 750	12,6%	4 389 286	11,1%
Autres fonds privés	50 000	0,1%	62 417	0,2%
Subventions et autres concours publics	0	0,0%	0	0,0%
Autres produits	0	0,0%	41 093	0,1%
Total des ressources	41 188 450	100,0%	39 354 119	100,0%
Reprises sur provisions	21 000		1 390 610	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	126 700		582 334	
Insuffisance de ressources de l'exercice	1 144 776		0	
TOTAL GÉNÉRAL	42 480 926		41 327 063	

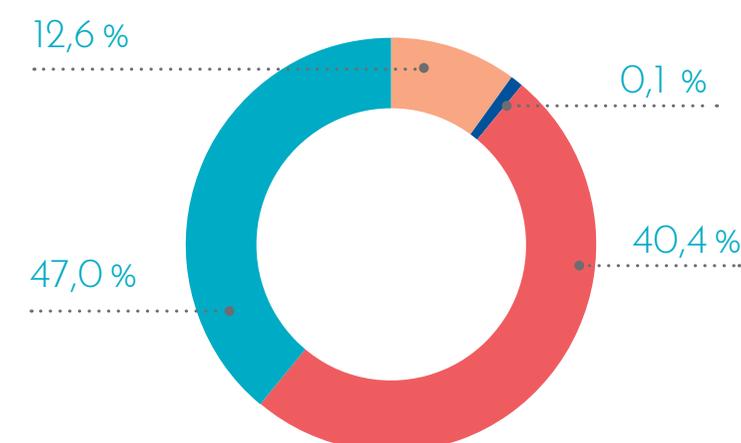
Les frais de recherche de fonds représentent 18,5% des ressources collectées auprès du public (7 603 020 / 41 138 450)

Les emplois prévisionnels de 2020



- 31,85 M€ Missions sociales
- 7,60 M€ Frais de recherche de fonds
- 0,85 M€ Frais d'information et de communication
- 2,16 M€ Frais de fonctionnement général

Les ressources prévisionnelles de 2020



- 16,62 M€ Dons
- 19,35 M€ Legs
- 5,17 M€ Autres produits liés à la générosité du public
- 0,05 M€ Autres produits et autres fonds privés

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Entre la date de clôture de l'exercice, le 31 décembre 2019 et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration fixée au 5 mai 2020 est survenue la crise sanitaire du Covid-19. Face à cette crise, il a été décidé par le Gouvernement un confinement strict en France et ce à compter du 17 mars 2020.

A compter de cette date, un plan de continuité d'activité a été mis en place permettant d'assurer la poursuite de nos missions sociales et de notre bon fonctionnement :

- *Le maintien du système d'information en conditions opérationnelles*
- *Le paiement des fournisseurs*
- *Le paiement des salaires*
- *Le paiement des projets de recherche et aides individuelles*
- *La gestion des dons et les relations donateurs*
- *La poursuite de l'information du public*

Les impacts financiers sont encore difficilement évaluables après ces quelques semaines de confinement et concernent pour 2020 :

- *La générosité du public*
- *Les valeurs mobilières de placement*
- *La valeur comptable des actifs*
- *Le financement des projets de recherche*
- *Le coût du chômage partiel*

Cependant, la situation financière de la Fondation ARC avant l'émergence du Covid-19 et les dispositions mises en place permettent à la Fondation ARC d'assurer la continuité de son activité.

NOTES

